

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par
M. Pupponi

ARTICLE 8

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Au début de l'article L. 2564-19, les mots : « L'antépénultième » sont remplacés par les mots : « Le vingtième » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.